

Extension de l'aménagement du parc naturel de l'île Nancy

Contribution du groupe minoritaire « *Andrésy Énergies Renouvelées* »
(AER)

Laurence Alavi – Eric Dareau – Jean-Claude Frot – Lionel Wastl

Le projet d'ouverture au public de toute l'île Nancy a évolué en un an suite aux réserves des élus minoritaires qui ne souhaitaient ni les pistes cyclables prévues, ni des promenades larges avec déboisement massif et dégradation des berges.

Le projet présenté lors de cette exposition a donc évolué dans le bon sens avec un impact environnemental réduit et des aménagements modérés qui réduisent nettement le déboisement nécessaire.

Néanmoins, les élus AER émettent des réserves sur le projet actuel :

1/ Les faune et flore de la partie de l'île ouverte actuellement au public souffrent de la forte fréquentation estivale : disparition des lierres, affaiblissement des prairies ouvertes... **La mairie affirme que « la partie sauvage qui va être ouverte aura une plus faible fréquentation »**, en raison de la distance des promenades. **Alors pourquoi l'ouvrir ?** Depuis quand une collectivité territoriale réalise un projet de 1,5 million d'euros pour 4200 personnes par an (estimation de la mairie) ? Ce qui revient à faire une promenade à 360 € euros par personne. Ce n'est pas un projet de gestionnaire mais de bâtisseur.

2/ Le projet ne présente **aucune estimation de son coût de fonctionnement** : personnels de surveillance, personnels d'entretien des espaces et des infrastructures, passeurs, frais de communication... De même, quelle est l'estimation des revenus par an (loyer de l'activité de restauration, taxe supplémentaire issue de l'extension de l'île) ? Car ce sont les impôts des Andrésiens qui vont financer le fonctionnement, une fois le projet réalisé.

3/ L'objectif officiel de ce projet est aussi le « **développement de l'attractivité et du tourisme à Andrésy** ». Nous restons **peu convaincus** par ces promesses. Quelle sera la fréquentation touristique ? Quelles auraient été les conclusions de la commission Économie locale sur ce dossier si elle c'était réunie ?

Par ailleurs, le petit nombre de commerces en centre-ville et la fermeture de la plupart d'entre eux le dimanche ne laissent pas présager un développement économique et touristique à la hauteur du retour d'investissement souhaitable.

4/ Aucune étude préalable n'a été présentée sur les éventuelles **conséquences d'un grand accroissement de la circulation** et du besoin en **stationnement** dans le centre-ville, pour accéder à l'île. Car, comme nous l'avons dénoncé avant le projet Axe majeur, les problèmes de stationnement sont toujours réels pour les Andrésiens du Centre ancien.

5/ Notre plus grande réserve qui nous a amenés à voter « contre » ce projet en Conseil municipal, c'est son **coût financier : 1 500 000 €**.

Le coût pour la ville (hors subvention) **sera au minimum de 420 000 € HT**. Il peut monter **jusqu'à 700 000 € HT**, si la Ville n'obtient pas certaines subventions encore non attribuées.

Ce coût de 420 000 € nous paraît inapproprié dans le contexte de crise actuelle et des efforts à faire pour réduire certaines dépenses publiques superflues.

Rappelons que :

- Les Andrésiens viennent de subir une forte hausse du taux de leurs impôts locaux à cause de la gestion d'amateurs des élus à l'intercommunalité ;
- Aucun budget n'a été trouvé pour les temps d'activité périscolaire (TAP) ;
- Des décisions prioritaires seront à prendre sur la rénovation des bâtiments de la ville (Maison du Moussel, Écoles, salles associatives et sportives).

Ces 420 000 € représentent 100 € par foyers Andrésiens.

En conclusion, l'extension des promenades de l'île Nancy est un beau projet mais financièrement disproportionné à nos moyens si l'on en croit les propres propos de Monsieur RIBAUT et de son adjoint aux finances qui refusent tout travaux d'isolation dans les écoles - travaux pourtant indispensables et sources d'économies futures, et ce « *faute de moyens financiers* ».

Que devons-nous en déduire ?

Groupe minoritaire « **Andrésy Énergies Renouvelées** » (AER)
Laurence Alavi – Eric Dareau – Jean-Claude Frot – Lionel Wastl